

Sujet : [INTERNET]

De : > Francis THIBAULT (par Internet) <thibaultfrancis@orange.fr>

Date : 14/11/2019 14:39

Pour : ddt-ep-ppri-theols@indre.gouv.fr

A Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique du projet de PPRI de la vallée de la Théols.

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le courrier commun rédigé par Mrs BRETAGNE, FEUILLET, MONZON et THIBAULT en tant que riverains de la Rivière La Vignole et de l'ancien bief du moulin de la bonde.

Nous restons à votre disposition pour une visite des lieux si vous le jugez nécessaire.

Vous en remerciant par avance,

F.THIBAULT

0640603391

—Pièces jointes : _____

courrier commissaire enquêteur 31.10.19.doc

21,5 Ko

Adresse :
THIBAULT Francis
24 rue du Moulin St Pateme
36100 ISSOUDUN
06 40 60 33 91

Monsieur le commissaire enquêteur
De l'enquête publique du projet PPRI
De la vallée de la Théols
Mairie d'Issoudun
Place des Droits de l'Homme
36100 ISSOUDUN

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour faire suite à l'enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Théols, nous BRETAGNE Gaétan, FEUILLET Bernard, MONZON Patrick, THIBAULT Francis, riverains par nos propriétés sise au lieudit La Rouache commune d'Issoudun, sises entre la nationale 151 et la voie ferrée, et entre le cours d'eau La Vignole et l'ancien bief du Moulin de la Bonde (aujourd'hui considéré semble t-il comme un bras du cours la Vignole) (planche 5 de la carte d'aléas), tenons à porter à votre connaissance les éléments ci-dessous, qui par notre grande expérience des lieux, étant propriétaires depuis de nombreuses années, sont de nature à provoquer des crues préjudiciables à de nombreux titres, et par ailleurs tout à fait inhabituelles :

- de nombreuses parcelles riveraines ne sont plus entretenues, provoquant un ralentissement de l'écoulement du cours d'eau en cas de crues, les broussailles accumulent les déchets végétaux et autres, formant barrages, les branches mortes se retrouvent bloquées à chaque pont. Qui a aujourd'hui autorité pour que les parcelles soient entretenues, et dans quels délais ?**
- l'ancien bief du moulin de la bonde, qui n'est pas un cours d'eau naturel, nécessite un curage régulier ce qui n'est pas le cas, du fait d'un faible débit d'eau, et d'un fond constitué de vase. Cet ancien bief de moulin permet le passage d'une importante quantité d'eau en cas de crue, soulageant ainsi le cours d'eau La Vignole.**
- La SNCF n'entretenant pas le dessous des ponts, pourtant nous semble-il de la responsabilité de cette administration, les barrages ainsi créés sous ces ponts ralentissent le débit de l'eau et accélérant l'envasement et l'encrassement.**
- Le pont créé sur la nationale 151, sous dimensionné depuis sa création, collecte dès une faible montée des eaux, les branchages des parcelles abandonnées et forme de suite un barrage. Ce pont doit être élargi. Là encore qui entretient, quelle est l'autorité à contacter ?**
- Les remblais tolérés par la commune de part et d'autres de la RN 151, sur des terrains qui étaient des zones naturelles servant d'espaces tampons, contribuent à ce que le niveau monte sur nos parcelles de manière anormale et pour une durée de plus en plus longue, entraînant de nombreuses dégradations à nos plantations.**

Toutes ces doléances ont été transmises au syndicat d'aménagement du bassin de la Théols, dans le cadre de l'étude lancée à leur initiative, et de la consultation qui en découle à laquelle nous avons participé.

Il est dommage, qu'un travail de recensement de l'ensemble des riverains ne soit pas entamé pour leur rappeler leurs obligations, et adresser les mises en demeure qui seront incontournables.

Les crues sont sans doutes naturelles et peut être même souhaitables (pour les cultures), mais il est légitime de penser que les manquements cités ci-dessus, ne vont qu'empirer la situation dans les prochaines années.

Aussi, sans doute est-il indispensable de lister les droits et devoir de chacun, mais sans une autorité locale, le syndicat par exemple, à qui l'on doit donner du pouvoir et des moyens, les choses n'ont guère de chances d'avancer et pourtant il y a urgence. Cette autorité ne peut avancer sans la convocation et concertation régulière des autorités (Mairie, DDT, SNCF, Police de l'Eau, etc), des riverains, des associations, etc.

Nous vous remercions d'avance, de prendre en considération notre requête.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.

BRETAGNE Gaétan

FEUILLET Bernard

MONZON Patrick

THIBAULT Francis

Fait à Issoudun le 14 novembre 2019

*Commissaire déposé en Mairie d'ISSOUDUN
le 14/11/2019*

Adresse :
THIBAUT Francis
24 rue du Moulin St Pateme
36100 ISSOUDUN
06 40 60 33 91

Monsieur le commissaire enquêteur
De l'enquête publique du projet PPRI
De la vallée de la Théols
Mairie d'Issoudun
Place des Droits de l'Homme
36100 ISSOUDUN

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour faire suite à l'enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Théols, nous BRETAGNE Gaétan, FEUILLET Bernard, MONZON Patrick, THIBAUT Francis, riverains par nos propriétés sise au lieudit La Rouache commune d'Issoudun, sises entre la nationale 151 et la voie ferrée, et entre le cours d'eau La Vignole et l'ancien bief du Moulin de la Bonde (aujourd'hui considéré semble t-il comme un bras du cours la Vignole) (planche 5 de la carte d'aléas), tenons à porter à votre connaissance les éléments ci-dessous, qui par notre grande expérience des lieux, étant propriétaires depuis de nombreuses années, sont de nature à provoquer des crues préjudiciables à de nombreux titres, et par ailleurs tout à fait inhabituelles :

- de nombreuses parcelles riveraines ne sont plus entretenues, provoquant un ralentissement de l'écoulement du cours d'eau en cas de crues, les broussailles accumulent les déchets végétaux et autres, formant barrages, les branches mortes se retrouvent bloquées à chaque pont. Qui a aujourd'hui autorité pour que les parcelles soient entretenues, et dans quels délais ?
- l'ancien bief du moulin de la bonde, qui n'est pas un cours d'eau naturel, nécessite un curage régulier ce qui n'est pas le cas, du fait d'un faible débit d'eau, et d'un fond constitué de vase. Cet ancien bief de moulin permet le passage d'une importante quantité d'eau en cas de crue, soulageant ainsi le cours d'eau La Vignole.
- La SNCF n'entretenant pas le dessous des ponts, pourtant nous semble-il de la responsabilité de cette administration, les barrages ainsi créés sous ces ponts ralentissent le débit de l'eau et accélérant l'envasement et l'encrassement.
- Le pont créé sur la nationale 151, sous dimensionné depuis sa création, collecte dès une faible montée des eaux, les branchages des parcelles abandonnées et forme de suite un barrage. Ce pont doit être élargi. Là encore qui entretient, quelle est l'autorité à contacter ?
- Les remblais tolérés par la commune de part et d'autres de la RN 151, sur des terrains qui étaient des zones naturelles servant d'espaces tampons, contribuent à ce que le niveau monte sur nos parcelles de manière anormale et pour une durée de plus en plus longue, entraînant de nombreuses dégradations à nos plantations.

Toutes ces doléances ont été transmises au syndicat d'aménagement du bassin de la Théols, dans le cadre de l'étude lancée à leur initiative, et de la consultation qui en découle à laquelle nous avons participé.

Il est dommage, qu'un travail de recensement de l'ensemble des riverains ne soit pas entamé pour leur rappeler leurs obligations, et adresser les mises en demeure qui seront incontournables.

Les crues sont sans doutes naturelles et peut être même souhaitables (pour les cultures), mais il est légitime de penser que les manquements cités ci-dessus, ne vont qu'empirer la situation dans les prochaines années.

Aussi, sans doute est-il indispensable de lister les droits et devoir de chacun, mais sans une autorité locale, le syndicat par exemple, à qui l'on doit donner du pouvoir et des moyens, les choses n'ont guère de chances d'avancer et pourtant il y a urgence. Cette autorité ne peut avancer sans la convocation et concertation régulière des autorités (Mairie, DDT, SNCF, Police de l'Eau, etc), des riverains, des associations, etc.

Nous vous remercions d'avance, de prendre en considération notre requête.

Vous en souhaitant bonne réception,

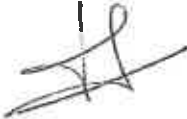
Veillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.

BRETAGNE Gaétan

FEUILLET Bernard

MONZON Patrick

THIBAULT Francis



Fait à Issoudun le 14 novembre 2019

1

Monsieur le Commissaire Enquêteur
de l'enquête publique du projet de PPAZ
de la vallée de la Thiéls

Mairie d'Issoudun
Place des Droits de l'Homme

3 6 1 0 0

ISSOUDUN

REÇU LE
14 NOV. 2019
Mairie d'Issoudun

